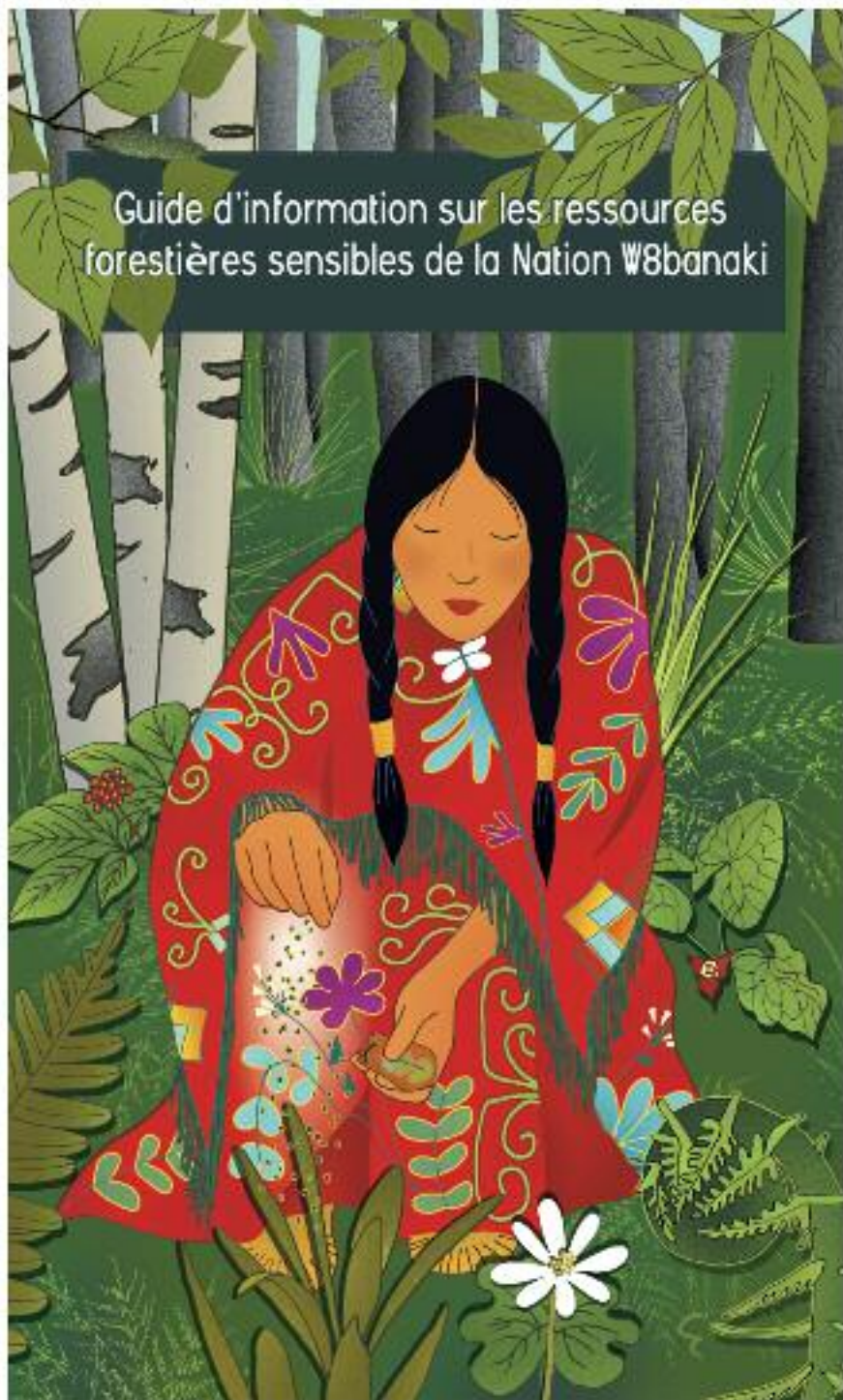


Guide d'information sur les ressources
forestières sensibles de la Nation W8banaki



Guide d'information
sur les ressources forestières sensibles
de la Nation W8banaki

Mars 2014

Table des matières

| | |
|--|----|
| Historique sommaire du Ndakinna | 5 |
| Code de pratique relatif à l’entente spécifique entre le gouvernement du Québec et les Conseils des Abénakis d’Odanak et de Wôlinak concernant la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales | 8 |
| Identification des sites funéraires autochtones (empierrements)..... | 10 |
| Ressources forestières recherchées | 12 |
| Ressources forestières sensibles | 17 |
| Références | 24 |

Kolipaï8 dans le guide d'information sur les ressources forestières sensibles de la Nation W8banaki!

Avec la privatisation du territoire, ainsi que le déplacement des communautés autochtones dans des espaces restreints, certaines ressources sont devenues difficilement accessibles pour nos membres étant donné l'absence de boisés dans les communautés ou par la rareté des éléments aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. Toutefois, la Nation mise sur le développement de liens potentiels pouvant être établis entre les propriétaires privés et les communautés W8banaki. Ceci, afin de permettre des partages de connaissances, ainsi que de certaines ressources, tout en démystifiant les préjugés mutuels aboutissant ainsi en une cohabitation harmonieuse entre Nations.

La Nation W8banaki est ouverte à partager ses connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales et un volume a d'ailleurs été produit sur celles-ci: **Plantes du soleil levant Waban Aki**, *recettes ancestrales de plantes médicinales*. Elle est aussi ouverte au public et est désireuse de transmettre son histoire passée et présente dans le cadre du Musée des Abénakis, ainsi que par des ateliers dans les écoles ou pour des groupes sur demande. En échange, la communauté est à la recherche d'ententes avec de futurs partenaires lui permettant de se procurer plus facilement quelques éléments essentiels à sa culture et rendus difficilement accessibles. Ceux-ci entrent dans la fabrication de la vannerie fine ainsi que dans la fabrication d'artisanat de toute sorte et de pièce de reconstitution historique.

Ce document vise à permettre une meilleure identification des lieux de sépultures, des sites d'intérêt, d'espèces importantes au niveau de la faune et de la flore et ce, dans un souci de protection pour la Nation. Les éléments répertoriés dans ce document présentent une valeur importante pour lesquels notre Nation sollicite votre collaboration dans la préservation de ceux-ci.

De plus, le présent document présente le sommaire du Code de pratique relatif à l'entente spécifique entre le gouvernement du Québec et les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak concernant la pratique des activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Des ententes de gré à gré pourraient également être convenues entre les conseils et les municipalités, les propriétaires privés ou les entreprises qui seraient bénéfiques pour les deux parties.

Chapitre 1

Historique sommaire du Ndakinna (Notre territoire)

À la période des premiers contacts, on évalue sommairement le nombre de W8banakiak (en français : Abénakis) du sud du Québec, de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre à environ 26 000 individus¹. À cette époque, les W8banakiak se composaient de plusieurs groupes semi-nomades vivant de chasse, de pêche, de cueillette et d'agriculture. C'est durant la première moitié du 17^e siècle qu'ils vont étendre progressivement leur chasse sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent². Dès 1604, avant même la fondation de Québec par Champlain, ce dernier considérait la rivière Chaudière comme un lieu de passage utilisé par les W8banakiak pour accéder à la vallée du Saint-Laurent³. En effet, c'est par cette voie naturelle, qu'à partir de 1640, de nombreux W8banakiak viennent s'installer à la mission de Sillery⁴ (Québec). Leur territoire de chasse demeure cependant sur la rive sud du fleuve, principalement dans les bassins versants de la rivière Chaudière et Etchemin. Par ailleurs, en 1669, les Français visitent trois «cabanages» W8banaki implantés sur la rivière Bécancour, située en face de Trois-Rivières⁵. À cette même époque, les W8banaki occupent aussi le bassin versant de la rivière Saint-François où ils seront bientôt rejoints par d'autres groupes⁶. En fait, au cours de la décennie 1670, les guerres en Nouvelle-Angleterre poussent plusieurs bandes W8banakiak à se réfugier sur de nouveaux territoires dans la vallée du Saint-Laurent⁷. Parmi elles, on retrouve des familles de Sokokis et de Mohican (Loups) qui sont considérés comme des groupes frères des W8banakiak⁸.

D'autre part, en 1683, les terres agricoles de la mission de Sillery⁹ ne suffisent plus à la subsistance des W8banakiak. Une nouvelle mission est alors fondée sur la rive sud de Québec, plus précisément au Sault de la rivière Chaudière, appelée «Kik8ntegw» ou «rivière des champs». Bientôt, la mission de Sillery sera complètement désertée au profit de la nouvelle mission de Saint-François-de-Sales. En 1689, on y compte quelques 600 W8banakiak¹⁰ tandis que de nouveaux groupes familiaux migrent progressivement dans la vallée du Saint-Laurent.

¹Sylvie Savoie, *Les Algonquiens et la forêt québécoise vers 1600*, Inverness, Projet Wataban, Conseil des Abénakis de Wôlinak et Université du Québec à Trois-Rivières, avec la collaboration d'Alain Cuerrier, 2004, p. 13

²Sylvie Savoie et Jean Tanguay, « Le nœud de l'ancienne amitié. La présence abénaquise sur la rive nord du Saint-Laurent aux 17^e et 18^e siècles », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXIII, no 2, 2003, p. 30

³Samuel de Champlain, *Des Sauvages*, présenté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montréal, Éditions Typo, 1993, p. 101, note 4, et Sylvie Savoie et Jean Tanguay *op.cit.* p. 30.

⁴Sylvie Savoie et Jean Tanguay, *op.cit.* p. 32.

⁵Raymond Douville, *Visages du vieux Trois-Rivières*, Tome 1, Beauport (Québec), Éditions de La Liberté, 1988, p. 24-25

⁶Maxime Boily, « *Les terres amérindiennes dans le régime seigneurial : les modèles fonciers des missions sédentaires de la Nouvelle-France* » Université Laval, Québec, 2006, p. 191-202

Au tournant du 18^e siècle, les relations entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre ne cessent de se détériorer. Dans ce contexte, les Français ont besoin des W8banakiak pour contrôler militairement la forêt au centre de la vallée du Saint-Laurent. Bientôt, en 1700, la mission de la rivière Chaudière est transférée plus à l'Ouest sur la rivière Saint-François et plus précisément à l'emplacement actuel d'Odanak (anciennement nommé Alsig8ntegw). Par la suite, en 1708, sur la rivière Bécancour, W8linak (autrefois Wawenok) accueille elle-aussi une nouvelle mission non loin de son embouchure. Dès lors, les W8banakiak pourront s'affirmer sur un vaste territoire forestier qui s'étend d'est en ouest, de la rivière Etchemin à la rivière Richelieu. En effet, le territoire sur la rive sud de Québec n'est pas délaissé du fait du transfert de la mission et plusieurs groupes de W8banakiak continuent d'y habiter ou d'y chasser¹¹. Les deux nouvelles missions vont cependant consolider la Nation W8banaki à l'intérieur de bourgades militaires. À la fin de la période coloniale française, soit en 1760, les W8banakiak d'Odanak et de W8linak s'élèvent à environ un millier d'Autochtones¹², sans compter certains groupes familiaux qui vivent en dehors des missions. En effet, au Québec, le territoire ancestral de la Nation W8banaki avait aussi ses extensions dans la forêt, vers l'actuelle frontière canado-américaine. Aussi, de nombreux W8banakiak de la région frontalière fréquentaient sporadiquement les missions et la vallée du Saint-Laurent.

Au 19^e siècle, cependant, la colonisation et l'industrialisation euro-canadienne changent le paysage et les W8banakiak se voient progressivement dépossédés de la majeure partie de leur territoire de chasse ancestral dans la partie sud du Québec¹³. Pour compenser, les W8banakiak se mettent à chasser au-delà du développement colonial, dans la grande forêt au nord du fleuve Saint-Laurent. Cette présence des W8banakiak sur la rive nord n'était pas non plus nouvelle. Depuis longtemps, elle allait de pair avec les unions de familles algonquiennes provenant des deux rives du fleuve Saint-Laurent¹⁴. En 1845, des familles entières de W8banakiak nomadisent régulièrement dans la forêt mauricienne¹⁵. En effet, leurs territoires de chasse se situaient au nord de Joliette et aux alentours de La Tuque¹⁶.

¹¹Paul André Sévigny. *Les Abénaquis, habitat-migration 17^e-18^e siècle*, Montréal, Bellarmin, 1976. p. 121-127 et Maxime Boily, *op.cit.* 181. Cette guerre est aussi appelée celle du Roi Philip, un surnom donné à Metacomet, le chef des Wampanoag qui prit la tête d'une alliance militaire avec plusieurs nations autochtones de la Nouvelle-Angleterre.

¹²Maxime Boily, *op.cit.*, p.17

¹³En 1685, un recensement mentionne qu'il y a encore 488 W8banakiak qui résident dans cette mission. Voir : Recensement général du Canada, tableau récapitulatif, 1685, Le centre des archives d'outre-mer, FR CAOMCOL. GI 461 fol, 3-3. Dans Boily, *op.cit.* p.85

¹⁴Honorius Provost, *Les Abénaquis du Canada et le pouvoir civil*, Texte de conférence La société historique de Québec, No 8, 1985, p. 6

¹⁵Le maintien d'une présence W8banaki dans le bassin versant de la rivière Chaudière est attesté par le recoupement de divers documents provenant des 18^e et 19^e siècles. Voir entre autre : Honorius Provost, *Les Abénaquis de la rivière Chaudière*.

¹⁶Marcel Trudel *Le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières 1760-1764*, Édition du Bien Public, Trois-Rivières, 1952. p.21-23

¹⁷Il en sera de même pour le territoire original des actuelles communautés où les missions étaient initialement d'environ 60 km² pour chacune d'elle. Aujourd'hui le territoire de la communauté de W8linak n'est plus que de 0.8 km² et celui d'Odanak de 6.1 km² (excluant la superficie d'îles appartenant à la communauté).

Au tournant du 20^e siècle, les W8banakiak font face à une autre problématique dans la forêt, du côté nord du fleuve. Le contrôle restrictif exercé par les clubs privés de chasse et de pêche force les W8banakiak à délaisser la chasse traditionnelle pour se trouver, si possible, un autre travail en forêt¹⁷. Certains vont se retrouver à l'emploi de ces clubs privés comme guide, tandis que d'autres vont travailler dans les chantiers forestiers. Pour ces derniers, la forêt industrielle moderne représentait certainement un changement culturel important par rapport à une représentation traditionnelle du territoire.

Aujourd'hui, la Nation W8banaki compte plus de 3 081 membres dont 634 sont issus de la communauté de W8linak et 2 447 de la communauté d'Odanak. Au Québec, historiquement parlant, le territoire ancestral des W8banakiak compte plus de 400 ans d'existence. Aussi, la Nation W8banaki assume avec fierté son héritage culturel et affirme avec diligence son territoire ancestral dans le respect des traditions, mais aussi dans une perspective de développement durable.

Mario Marchand, Historien
Département des consultations territoriales
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

¹⁴Sylvie Savoie et Jean Tanguay, *op. cit.*, p. 29-43. Aux 17^e et 18^e siècles, les alliances entre les Algonquins et les W8banakiak avaient permis à ces derniers de s'installer dans la région.

¹⁵Maurault (1845), *Mission du Saint-Maurice. Rapports sur les Missions du diocèse de Québec*, 1839-49, 1851-63, p. 131-132.

¹⁶Voir la carte des districts de chasse de Hollowell et Day, dans : Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 49.

¹⁷Jacques Frenette, Crespieul, ancienne réserve abénaquise (1851-1911) », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXIII, no. 2, 2003, p. 57-69, p. 67, note 6.



Chapitre 2

Code de pratique relatif à l'entente spécifique entre le gouvernement du Québec et les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak concernant la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales

Description :



Le présent code de pratique en matière de chasse, pêche et de piégeage ne concerne que le contexte de l'entente spécifique conclue entre le gouvernement du Québec et les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak. En aucun temps, le présent code ne peut être utilisé en dehors de ce contexte ou pour nier, affirmer ou empêcher l'exercice des droits existants de la Nation Wôlinak et de ses membres.

Le code de pratique a pour objectif général d'encadrer les activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales des membres de la Nation Wôlinak.

Les seules personnes qui peuvent se prévaloir de ce code de pratique sont les membres de la Nation W8banaki conformément inscrits sur les listes des membres (résidant ou non) d'Odanak et de W8linak. Seules les personnes détenant le permis approprié émis préalablement par le Conseil et s'engageant à en respecter les conditions identifiées au présent code et à l'entente, engagement conditionnel à l'émission du permis W8banaki, peuvent bénéficier de ce code. L'entente prévoit également la possibilité à chaque Conseil de pratiquer la chasse communautaire. Ainsi, des contingents sont également indiqués aux permis de chasse et pêche communautaires.

Pour obtenir toutes les informations relatives aux zones de chasse, pêche et piégeage, aux périodes permises ainsi qu'aux limites de capture, veuillez consulter le site Internet du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki : www.nationwabanaki.com.

Problématique :

Considérant que le territoire couvert par le code de pratique relatif à l'entente de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales se retrouve principalement en territoire privé, les possibilités pour les W8banakiak s'en trouvent ainsi réduites, particulièrement pour la chasse et le piégeage. La seule façon de procéder qui soit avantageuse pour les deux parties est de convenir d'ententes de gré à gré avec les propriétaires privés, les entreprises ou les municipalités. Les périodes de chasse et de piégeage étant prolongées comparativement à la saison régulière, il est possible pour les W8banakiak d'effectuer de la déprédation sur vos propriétés. En retour, la viande est préparée et distribuée dans les communautés d'Odanak et de W8linak.

Chapitre 3

Identification des sites funéraires autochtones (empierrements)



Indices pour le repérage :

- Regroupement inhabituel de grosses roches
- Pierres ne provenant pas du secteur ou semblent être placées et organisées par l'homme
- En forme de cercle d'environ sept pieds de long et trois pieds de haut
- Souvent creux au centre (contenait anciennement un corps)
- En montagne ou sur un plateau (habituellement sur le versant ouest)
- Présence de plusieurs empierrements dans le secteur (pouvant atteindre un hectare)

Description :

Les empierrements sont en fait des empilements de roches jadis utilisés comme monuments funèbres par les Premières Nations sur leur territoire d'occupation. Ces empierrements pouvaient avoir une fonction de sépulture (enterrement d'un défunt) ou une fonction symbolique (sans corps) pour commémorer une personne décédée.

Ces empierrements peuvent être regroupés et forment un site funéraire. On les retrouve généralement sur le versant ouest en montagne et/ou sur des plateaux.

Un empierrement peut être constitué de grosses pierres transportables par main d'homme formant un cercle allongé de sept à huit pieds de long et de trois à quatre pieds de haut fréquemment orienté est-ouest. Ils peuvent également être de forme allongée et alignés par groupes de deux ou trois et distribués sur une surface pouvant atteindre plus d'un hectare.

Plusieurs de ces empiernements présentent des signes d'effondrement en leur centre, possiblement dû à la disparition du corps qu'il contenait anciennement.

Ces sites sont difficiles à distinguer aujourd'hui, mais représentent des éléments excessivement sensibles pour les Premières Nations. Les éléments distinctifs sont la présence d'un regroupement de grosses roches organisées, déplacées par la main de l'homme dans des secteurs où il n'y a pas eu d'agriculture historiquement (généralement en montagne et/ou en forêt).

**Toute occurrence de ces sites doit être rapportée
au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki au 819 294-1686.**

Protection des sites :

À la découverte d'un secteur contenant potentiellement des empiernements, il est impératif d'arrêter tous les travaux dans le secteur d'intervention compte tenu des dimensions variables des sites funéraires et d'en aviser rapidement le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Aucune coupe ne peut être autorisée avant la signature d'une entente avec la Première Nation. De plus, il est nécessaire de procéder à l'inventaire des empiernements afin de délimiter le site funéraire (se référer au Grand Conseil pour l'expertise et l'évaluation). L'information sur la présence et le contenu du site doit être maintenue confidentielle et l'accès au site est limité aux personnes autorisées seulement. Suite à la délimitation ainsi qu'à la signature de l'entente, une protection intégrale est applicable à l'intérieur du site funéraire. Une zone de protection de 60 mètres autour du site délimitée est applicable afin de conserver une lisière boisée. Dans celle-ci, il est possible d'effectuer une coupe partielle dans les 40 premiers mètres à proximité de la zone d'exploitation forestière.

Chapitre 4

Ressources forestières recherchées

Ces ressources forestières sont des éléments utilisés traditionnellement par les W8banakiak faisant toujours l'objet d'exploitation durable et qui sont maintenant difficilement accessibles par ceux-ci en raison de leur rareté sur les territoires des communautés d'Odanak et de W8linak. De plus, ces ressources présentent une valeur utilitaire et historique importante et c'est pourquoi une attention particulière vis-à-vis la préservation de celles-ci et de leurs milieux est nécessaire au maintien des activités traditionnelles et de la culture W8banaki.

Bouleau blanc

White birch (*Betula papyrifera*)



Description :

Le bouleau blanc est un grand arbre pouvant atteindre 30 mètres. Il possède une écorce blanche s'enlevant facilement en longues bandes horizontales minces et flexibles. Ses feuilles sont ovées et se terminent en pointes. Cet arbre se retrouve naturellement mêlé aux autres arbres dans les forêts et est souvent associé aux peupliers et aux conifères. Puisqu'il a besoin de lumière pour se développer, le bouleau blanc est présent en abondance dans les jeunes forêts (Marie-Victorin, 1964).

Utilisation :

L'écorce du bouleau blanc est l'une des principales ressources utilisées traditionnellement par les Premières Nations du Québec. En effet, l'écorce externe était utilisée pour recouvrir plusieurs types d'habitation (wigwam, tipi, maisons longues, etc.), ainsi que pour la fabrication des paniers servant au transport de l'eau et à la cueillette. De plus, c'est dans des récipients en écorce de bouleau que l'eau était bouillie sur le feu et dans lequel la sève d'érable était transformée en sirop. Les canots d'écorce étaient fabriqués avec un ou plusieurs grands morceaux d'écorces de cet arbre qui recouvrait une armature en cèdre ou en frêne blanc et attaché avec des racines de pruches, d'épinettes ou de genévriers ainsi que de la résine de pin. Aujourd'hui, l'écorce externe de bouleau est utilisée comme autrefois dans l'artisanat W8banaki et plus spécifiquement dans la fabrication de paniers et d'objets décoratifs.

Besoin :

Les W8banakiak sont à la recherche d'individus de grandes tailles pour faire la récolte de l'écorce externe dans le but de faire des pièces de reconstitution historique (habitations traditionnelles, canots d'écorce, paniers, etc.) ainsi que de l'artisanat.



Source : Musée canadien de l'histoire



Frêne Noir

Black ash (*Fraxina nigra*)

Description :

Le frêne noir est un arbre atteignant de dix à trente mètres ayant des feuilles composées de sept à onze folioles (petites feuilles) et sessiles (attaché directement au pétiole) en forme de lance ovale et finement dentée. Les fruits de cet arbre sont des samares simples. Cette espèce de frêne se retrouve dans les lieux marécageux soit le long des rives, dans les marécages froids ou dans les bois inondés (Marie-Victorin, 1964).

Utilisation :

L'écorce interne est utilisée traditionnellement et encore aujourd'hui dans la fabrication de paniers et d'artisanat W8banaki. En effet, certains arbres sont sélectionnés en fonction de critères précis. Puis, des billes de tronc d'arbre sont coupées et les anneaux de croissance de l'écorce interne sont ensuite séparés en minces feuilles (en éclisses) par battage du tronc à l'aide d'une hache (battage du frêne). Les éclisses produites ainsi servent principalement dans la confection de la vannerie fine W8banaki.

Besoin :

Les W8banakiak sont à la recherche de forêt de frêne noir à proximité d'Odanak et de W8linak afin de faire la coupe de quelques individus mature une fois par année ou de billes d'arbres matures en bon état et fraîchement coupées dans le but de combler la demande des artisans W8banaki en éclisses d'écorce interne.

Source :
Musée canadien de l'histoire





Description :

Herbacée vivace ayant l'allure d'une grande herbe de graminée et ayant une distribution générale dans les milieux humides et ouverts au Québec. La plante produit d'abord une tige robuste de couleur bronzée (30 à 60 centimètres) qui fleurit au printemps et plus tard à toutes les cinq à huit centimètres à partir du rhizome, des touffes de feuilles pouvant atteindre un mètre. Cette plante, une fois séchée devient très aromatique (Marie-Victorin, 1964).

Utilisation :

Le foin d'odeur séché est utilisé comme encens sacré chez plusieurs Premières Nations du Québec. En effet, cette graminée fait partie avec la sauge, le cèdre (thuya) et le tabac des quatre plantes sacrées amérindiennes. Elle porte le symbole de la chevelure de la Terre Mère et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle on la retrouve généralement tressée. Cette plante est utilisée pour calmer, apaiser et purifier le corps, une pièce ou un objet lors de cérémonies. De nos jours, le foin d'odeur est particulièrement utilisé en artisanat chez les W8banakiak qui l'utilisent en vannerie fine pour en faire des paniers.

Besoin :

Les W8banakiak sont à la recherche de lieux à proximité d'Odanak et de W8linak pour aller faire de la cueillette de foin d'odeur en juillet afin de confectionner des paniers et de l'artisanat local.



Tripe de roche
Polypod
(*Polypodium virginianum*)

Description :

La tripe de roche est une petite fougère dont les feuilles mesurent de cinq à 26 centimètres de long et de deux à sept centimètres de large. Les fructifications à l'endos des feuilles forment deux rangées de gros points de couleur rouille. La plante contient des feuilles de formes arrondies. Elle se retrouve presque exclusivement sur des parois rocheuses sous couvert forestier et c'est pourquoi sa distribution est très restreinte (Marie-Victorin, 1964).

Utilisation :

Cette plante est utilisée dans la médecine traditionnelle W8banaki pour soulager les maux d'estomac ainsi que les enfants qui se font mal en tombant. Les feuilles ainsi que le rizon, quoique laxatif, sont utilisés (Nolett, 2008).

Besoin :

Les W8banakiak sont à la recherche de tripe de roche à proximité d'Odanak et de W8linak afin de faire de la cueillette occasionnelle de cette plante médicinale qui se fait rare sur le territoire des communautés.

Chapitre 5

Ressources forestières sensibles

Ces ressources utilisées traditionnellement par les W8banakiak sont devenues sensibles à l'exploitation avec le temps, en raison de la disparition de leurs milieux, de leurs surexploitations ou la dégradation de leurs habitats. Afin de permettre à ces éléments de perdurer dans le temps et d'être accessibles aux générations à venir, une attention est ici émise à leurs égards. Ces plantes représentent des éléments importants au niveau de l'histoire de plusieurs communautés autochtones qui s'en nourrissaient ou les utilisaient en médecine ainsi que dans d'autres activités de la vie courante. Elles sont également des éléments potentiellement utiles en médecine moderne ou tout simplement importants pour le maintien des écosystèmes forestiers. Elles devraient donc faire l'objet d'une attention particulière afin de conserver ces ressources et de maintenir leurs environnements le plus intact que possible. Aucune exploitation commerciale ne devrait être développée sans un contrôle serré en ce qui les concerne et des actions supplémentaires de protection de leurs habitats seraient bénéfiques afin de permettre une exploitation minimale et durable de ces plantes dans le futur.



Ail des bois

Wild leek, *Allium tricoccum*
Québec : Vulnérable

Description :

L'ail des bois est une plante herbacée vivace qui produit un bulbe et des feuilles à forte odeur et goût d'ail. La plante se présente au printemps sous la forme d'un plant à trois grandes feuilles basilaires vert clair en forme de lance allongée mesurant de 15 à 30 centimètres chacune. Celle-ci se change par la suite en une tige portant de trois à 25 fleurs sous forme d'ombelles hémisphériques à la fin de juin et en juillet. La plante produit ensuite des fruits contenant de grosses graines blanches et lisses. L'ail des bois pousse dans les érablières riches et humides et on la retrouve un peu partout au sud du St-Laurent jusqu'à St-Jean-Port-Joli (Québec, 2009).

Utilisation :

Le bulbe ainsi que les feuilles comestibles et au goût d'ail étaient consommés traditionnellement. De plus, les bulbes étaient aussi consommés de façon thérapeutique chez les W8banakiak comme cure de nettoyage pour le système digestif au printemps (Nolett, 2008).

Problématique :

En raison du lent développement de cette plante dont le bulbe prend de sept à neuf ans avant d'arriver à maturité, l'ail des bois est très sensible à la cueillette intensive. De plus, cette espèce ne supporte pas l'ouverture du couvert forestier, un excès d'eau ou une sécheresse et ne peut se régénérer après le bris de ses feuilles. En effet, la cueillette de cette plante pour la consommation ainsi que pour la commercialisation excessive et la destruction ou la modification de son habitat ont rendu cette espèce rare dans les forêts. Ceci pourrait facilement amener à son extermination si l'exploitation ou la destruction de son habitat se continuait. Depuis 1995, l'ail des bois a obtenu le statut de plante vulnérable au Québec et la loi interdit maintenant tout commerce de cette ressource. De plus, il est interdit de posséder plus de 50 bulbes sous peine d'amende. Il est très important d'éviter de cueillir cette plante dans les endroits où les populations sont petites (moins de mille individus [MDDEFP, 2010]) et d'en cueillir qu'une petite partie dans les endroits où elle est très abondante en plus de protéger ces endroits qui sont rares aujourd'hui (Québec, 2008).

Asaret du Canada

Gingembre sauvage, Wild ginger
Asarum canadense, Québec : vulnérable



Description :

L'asaret du Canada ou le gingembre sauvage est une plante herbacée qui renferme un rhizome très aromatique et qui possède deux grandes feuilles pubescentes pétiolées (10 à 18 centimètres de long) en forme de cœur. Cette plante produit une fleur formée d'un calice à trois pointes rouge foncé sur un court pédoncule qui se trouve à l'aisselle des deux pétioles. Cette fleur est visible en soulevant le feuillage. L'asaret du Canada pousse en talle dans les bois riches des érablières à caryer ou à tilleul et souvent sur des substrats rocheux et calcaires ou près des cours d'eau (Québec, 2009).

Utilisation :

La racine du gingembre sauvage en plus d'être un aromate comestible utilisé pour aromatiser des plats en cuisine ou des breuvages est surtout utilisée en raison de ses propriétés médicinales. En effet, la racine sert de remède traditionnel pour soigner le rhume, pour calmer les tensions nerveuses ainsi que les palpitations (Nolett, 2008).

Problématique :

Le gingembre sauvage est une espèce d'ombre vivant en forêt mature, riche et humide surtout dans le sud du Québec. De plus, son développement est lent, sa première feuille est produite deux à trois ans après la germination de la graine et la première fleur deux à trois ans plus tard. Son état est en déclin en raison de son broutage par le cerf de Virginie, de la coupe forestière, de certaines pratiques non appropriées d'aménagement forestier ainsi que la destruction de son habitat en raison du développement résidentiel et agricole. De plus, le prélèvement de plante entière par l'industrie de l'horticulture ornementale ainsi que pour l'alimentation met en danger cette espèce. À cet effet, l'asaret du Canada bénéficie d'un statut d'espèce vulnérable au Québec depuis 2005 et une réglementation interdisant le prélèvement à l'état naturel de plus de cinq spécimens et de la vente d'un individu est en vigueur (MDDEFP, 2010).



Ginseng à cinq folioles
American ginseng, *Panax quinquefolius*
Québec : menacé
Canada : en voie de disparition

Description :

Le ginseng à cinq folioles ou d'Amérique est une plante herbacée et vivace qui pousse à partir d'un rhizome souterrain attaché à une racine tubéreuse allongée et souvent fourchue. Cette plante se présente sous la forme d'une longue tige dressée de 20 à 70 centimètres portant d'une à quatre feuilles partant du même point sur la tige et composées de trois à cinq folioles. L'inflorescence en ombelles (deux à 20) portant des fleurs blanc verdâtre part de l'extrémité de la tige en juin et se transforme en drupes ovales rouge vif en été (Québec, 2008). Le ginseng à cinq folioles croît dans les bois riches des érablières à sucre, à noyer cendré, à tilleul ou à caryer souvent en bas des pentes ou au milieu des pentes et sa distribution est dans les alentours de Gatineau, de Sherbrooke ainsi que dans la MRC de Portneuf (Québec, 2009).

Utilisation :

En 1716, le ginseng d'Amérique a été identifié comme étant la même plante que le ginseng de Tartarie asiatique qui était à l'époque très populaire en Chine et au Japon comme panacée. L'empereur de Chine payait même trois fois son poids d'argent. Durant cette période, les habitants de l'Amérique trouvaient plus profitable de chercher le ginseng dans les bois que de cultiver le blé sur leur terre. Sa présence sur le continent américain ainsi que qu'en Asie est le symbole d'un lien très ancien entre ces deux flores. Le ginseng à cinq folioles fait maintenant l'objet de culture en Amérique du Nord pour ses propriétés tonique, énergétique et beaucoup d'autres (Marie-Victorin, 1964).

Problématique :

Le ginseng d'Amérique est très sensible aux ouvertures importantes du couvert forestier et tolère difficilement les excès d'humidité ou de sécheresse en plus d'être une espèce à croissance lente (Québec, 2008). En effet, à l'état naturel un plant devient mature après sept à 15 ans (trois feuilles) et demande une forêt mature et riche pour sa croissance. Enfin pour augmenter la sensibilité de cette espèce, les plants se reproduisent uniquement par des graines qui sont peu nombreuses (25 à 45 par années) et qui possèdent un taux de germination très faible (moins de cinq pourcent). On estime que 200 semis sont nécessaires afin de produire un plant mature à l'état naturel (Nault, SD). La surexploitation de cette ressource dans le passé, la perte ou la dégradation de son habitat accompagné de l'introduction de maladie amenée par la culture de ginseng à partir de graines asiatiques a fortement affecté cette espèce. Aujourd'hui, c'est davantage les pratiques non appropriées d'aménagement forestier et la cueillette qui mettent la survie de cette espèce en danger et très peu de population viable (172 individus) sont toujours présentes au Québec (moins de 15 populations) (MDDEFP, 2010). Depuis 2001, cette espèce est désignée menacée au Québec et bénéficie d'une protection légale (Québec, 2008).



Matteuccie fougère-à-l'autruche

Ostrich fern, *Matteucia struthiopteris*
Québec : vulnérable

Description :

La Matteuccie fougère-à-l'autruche ou la fougère de l'autruche est une grande fougère herbacée et vivace pouvant atteindre deux mètres. Les frondes (feuilles) sont regroupées en couronne à partir du

sol et sont de forme largement lancéolée et leur longueur rétrécie à la base rappelant les plumes d'une autruche. Au moment de leur émergence du sol, les crosses de cette fougère (tête de violon) sont vert vif, lisses, creusées d'un profond sillon et sont parsemées d'écaillés brunâtres. De plus, la partie fertile de cette fougère est portée par une tige séparée de 30 à 50 centimètres de long devenant rapidement brun rouge à texture sèche et cassante (Québec, 2009) (Marie-Victorin, 1964). Elle se retrouve dans les forêts de feuillus riches, ombragées et humides ainsi que dans les plaines inondables et les fossés (MDDEFP, 2010).

Utilisation :

Au début du printemps, les jeunes crosses, sont un légume très appréciés des W8banakiak.

Problématique :

Malgré que cette plante ne soit pas, pour le moment, rare à l'état naturel, le prélèvement massif pour la commercialisation de cette ressource alimentaire ainsi que le faible taux de germination des spores, associé à l'habitat nécessaire à la croissance de cette plante lui donne le statut d'espèce vulnérable au Québec. De plus, la récolte de spécimen entier à des fins horticoles met en danger cette ressource à long terme. Depuis 2005, cette espèce au statut de plante vulnérable est réglementée. En effet, il est dorénavant interdit de récolter plus de cinq spécimens entiers à l'état naturel et de faire le commerce de plus d'une plante entière. En ce qui concerne la cueillette à des fins alimentaires, aucune restriction ne s'applique bien qu'il est fortement conseillé de cueillir moins de la moitié des crosses d'un individu afin de ne pas endommager la survie de la plante et sa reproduction (MDDEFP, 2010).





Description :

La sanguinaire du Canada est une plante herbacée vivace à rhizome contenant un latex rouge. De plus, la grande feuille solitaire (15 à 30 centimètres), épaisse et très sinueuse part directement du sol à partir de ce rhizome, tout comme la fleur solitaire qui possède de huit à 16 pétales blancs. La floraison printanière est éphémère et dure moins de dix jours. Cette plante se retrouve dans les érablières à caryer ou à tilleul et les milieux riches surtout rocheux ou humides (Québec, 2009) (MDDEFP, 2010)

Utilisation :

Les W8banakiak utilisaient traditionnellement le latex rouge de cette plante comme répulsif à insecte qui rendait la peau rouge une fois appliquée sur le corps (D. Nolett, 2008). De plus, plusieurs communautés utilisaient ce latex comme teinture. La plante est considérée comme un purgatif et un vomitif (Marie-Victorin, 1964).

Problématique :

Semblable à l’asaret du Canada, la sensibilité de cette espèce est due à son habitat qui est restreint aux forêts riches, humides et mures du sud du Québec. En plus des problématiques de broutage par le cerf de Virginie, la sensibilité de cette plante est liée à l’utilisation de pratiques non appropriées d’aménagement forestier ainsi que la destruction de son habitat par le développement urbain et agricole. C’est la même problématique en ce qui concerne son prélèvement à l’état naturel, pour la commercialisation à des fins horticoles ainsi qu’à la maturation lente de cette espèce d’ombre. Depuis 2005, elle possède aussi le statut de plante vulnérable au Québec et une loi interdisant le prélèvement de plus de cinq individus et la commercialisation d’un seul est en vigueur pour cette espèce (MDDEFP, 2010).



Références

Nolett, M. 2008. **Plantes du soleil levant Waban Aki**, recettes ancestrales de plantes médicinales. Odanak. 75 pages.

Marie-Victorin, F. 1964. **Flore laurentienne**. 2^e édition entièrement revue et mise à jour par Ernest Rouleau. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. 925 pages.

MDDEFP. 2010. **Asaret du Canada**, Plantes menacées ou vulnérables au Québec. Lien URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/asaret/index.htm>.

MDDEFP. 2010. **Ginseng à cinq folioles**, Plantes menacées ou vulnérables au Québec. Lien URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ginseng/ginseng.htm>.

MDDEFP. 2010. **Matteuccie fougère-à-l'autruche**, Plantes menacées ou vulnérables au Québec. Lien URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/matteuccie/index.htm>.

MDDEFP. 2010. **Sanguinaire du Canada**, Plantes menacées ou vulnérables au Québec. Lien URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/sanguinaire/index.htm>.

Nault, A. SD. **La conservation du Ginseng sauvage dans son boisé- mission possible**. Biodôme de Montréal et groupe de recherche interuniversitaire. UQAM. Montréal. 3 pages.

Québec. 2008. **Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables**, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie. Ministère des Ressources naturelles et de la faune. Québec. 234 pages.

Québec. 2009. **Plantes rares du Québec méridional**. Comité Flore québécoise de FloraQuebeca. Les publications du Québec. Québec. 404 pages.